

Trophée des Hauts de France

3ème Manche et Finale des
Championnats de France
2023

Compétition de Patinage Synchronisé

COMPIEGNE

Les 25 et 26 mars 2023



Trophée des Hauts de France

Compétition de Patinage Synchronisé

Compiègne : date les 25- 26 mars 2023

Le S.C.C.O , vous invite à participer au Trophée des Hauts de France, compétition amicale de patinage synchronisé organisée sous l'égide de la F.F.S.G. selon les réglementations nationales et internationales. Cette compétition est ouverte aux clubs français et étrangers. Les patineurs des équipes doivent répondre aux règles ISU et être en possession de la licence compétition ou extension de la discipline « Patinage Synchronisé ».

LIEU

Patinoire Municipale (56 m x 26 m)
Rue Jacques Daguerre
60200 COMPIEGNE
FRANCE

LISTE DES INVITES

Tous les membres de l'Union Internationale de patinage synchronisé sont invités à participer au Trophée des Hauts de France.

CATEGORIES

La compétition est ouverte aux catégories :	
Synchro Unifié : programme libre	Novice Basic : programme libre
Synchro Libre : programme libre	Novice Advanced : programme libre
Synchro 9 : programme libre	Junior National 2 : programme libre
Adulte : programme libre	Senior National 2 : programme libre
Mixed Age : programme libre	
Juvenile : programme libre	
Pré -Juvenile : programme libre	

PRE-INSCRIPTIONS

Le lien « questionnaire Infos clubs » qui a été envoyé début juillet à tous les clubs, doit être complété avant le **30 septembre 2022**. Il tient lieu de Pré-Inscription.

INSCRIPTIONS

Les droits d'inscription sont de **295 €** par équipe participante.

Le règlement à l'ordre du S.C.C.O, doit être adressé par chèque en euros ou par virement bancaire au plus tard à la date limite d'inscription (les frais de virement bancaire sont à la charge des Clubs participants).

Une copie du règlement effectué devra être envoyée le plus tôt possible à contact@scco.fr et celine.scco@gmail.com

L'enregistrement de l'équipe sera valide seulement à la réception du règlement des droits d'inscription.

Les droits d'inscription ainsi que les réservations de repas ne seront pas remboursés si le désistement intervient dans un délai inférieur à 3 semaines avant la compétition.

Adresse postale pour l'envoi du règlement

S.C.C.O
Patinoire Municipale
Rue Jacques Daguerre
60200 COMPIEGNE
France

Coordonnées bancaires pour le virement du règlement

Crédit Mutuel						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10278	02630	00032213145	13	EUR	CCM COMPIEGNE	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)					BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1027	8026	3000	0322	1314	513
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM COMPIEGNE				SKATING CLUB DE COMPIEGNE-OISE		
4 PLACE SAINT JACQUES				ZAC DE MERCIERES		
60200 COMPIEGNE				RUE JACQUES DAGUERRE		
☎ 0 820 35 20 67 (Service 0,12 €/min + prix appel)				60200 COMPIEGNE		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : DATE **24 DECEMBRE 2022**

COMPOSITION DU JURY

Pour chaque catégorie, le jury se compose au maximum d'un panel Technique (1 contrôleur Technique, 2 Spécialistes Techniques et 2 Data Vidéo Replay Opérateur) et d'un panel de juges comprenant 1 Juge Arbitre et 5 Juges minimum.

Chaque pays participant (autre que la France) peut désigner un juge figurant de préférence sur la liste de l'ISU saison 2022/2023.

La première réunion des Officiels d'arbitrage aura lieu à la Patinoire, le **samedi 25 mars 2023** selon l'horaire déterminé par le Juge Arbitre.

Le Comité d'Organisation prendra en charge les frais d'hébergement, de repas et de déplacement pour tous les juges français et officiels français de la compétition. Pour les juges étrangers nommés par leur nation, seuls les frais d'hébergement et de repas seront pris en charge.

Les frais de déplacement des Juges-Arbitres et du Panel Technique sont à la charge du club organisateur.

ENTRAÎNEMENT OFFICIEL

Les entraînements officiels sont facultatifs pour les catégories N3 (Optionnal Practice) et se dérouleront, sur inscription préalable, le samedi matin avant les Official Practice des catégories N1 et N2 selon le tableau décrit ci-dessous :

Programmes Libres Optionnal Practice		Programmes Libres Official Practice	
Synchro Unifié	8 mn	Novice Basic + ET	10 mn
Synchro Libre	8 mn	Novice Advanced + ET	10 mn
Synchro 9	8 mn	Junior N2 + ET	11 mn
Mixed Age	11 mn	Senior N2 + ET	12 mn
Adulte	8 mn		
Juvenile	8 mn		
Pré-Juvenile	8 mn		

ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage est déterminé par un tirage au sort.
Le tirage au sort est effectué selon les règlements nationaux et internationaux.

ACCREDITATION-ACCUEIL

Toutes les équipes participantes, les officiels, juges-arbitres, juges et officiel de compétition sont invités à se faire accréditer dès leur arrivée à la Patinoire.
Un service d'accueil sera mis en place à la patinoire pendant la durée de la compétition à partir du vendredi 24 mars 2023, **16h** à la patinoire.
Chaque équipe recevra 1 dossier d'accueil et 4 laissez-passer (1 Président, 1 Entraîneur et 2 Chaperons).

REGLEMENT NATIONAL ET ELEMENT TECHNIQUE (Site CSNPAS)

<https://www.csnps.org/francais>

SYSTEME DE NOTATION ET COMPOSITION DES PROGRAMMES

Le système de notation est basé sur le Système de Jugement ISU.
Les compositions des programmes libres doivent selon la catégorie respecter les règlements ISU ou nationaux (cf règlements ISU et national).
Pour la composition détaillée, vous pouvez consulter le site <https://www.csnps.org/accueil> puis section Règlements.

FORMULAIRE

Un lien permettant de compléter les Forms sur le net sera envoyé **dès le 2 octobre 2022** par la CSNPAS à chaque club pré inscrit sur le « QUESTIONNAIRE INFOS CLUBS ». Les Forms sont à compléter avant le **24 décembre 2022**. Pour les Forms de 1 à 5, toutes modifications devront être demandées par mail à : sylvie.coupez@wanadoo.fr, copie contact@scco.fr et celine.scco@gmail.com et ce jusqu'au **18 mars 2023**. Passé ce délai les changements ne pourront se faire que lors de l'accréditation.
Les équipes étrangères peuvent s'inscrire en faisant la demande à la CSNPAS à l'adresse suivante : csnpas@ffsg.org et sylvie.coupez@wanadoo.fr

MUSIQUE

Toutes les équipes doivent fournir leur musique à l'organisateur de la compétition. Les enregistrements au format MP3 sur clé USB doivent être d'excellente qualité, 2 copies pour chaque programme (libre).
Chaque clé USB doit être identifiée avec le nom de l'équipe, la catégorie, le type de programme (libre) et la durée exacte de la musique (pas de temps de patinage).
La musique doit obligatoirement être envoyée par mail au format MP3, au plus tard **le 11 mars 2023**, soit directement en pièce jointe soit à l'aide d'un lien de téléchargement à

l'adresse e-mail suivante : contact@scco.fr et celine.scco@gmail.com et sylvie.coupez@wanadoo.fr

Chaque email devra contenir un seul fichier de musique ou de lien de téléchargement. Le sujet de l'e-mail doit être au format "**Nom de la catégorie, programme (libre) et le nom de l'équipe.**

Le niveau de volume de la musique tel que déterminé par la Commission médicale ne devra pas dépasser 85-90 Pression dB Niveau sonore dans toute la patinoire.

FORMULAIRE PROGRAM CONTENT SHEET

Le formulaire « PROGRAM CONTENT SHEET » (Form 4) doit être transmis au Comité d'organisation au plus tard à la date limite d'inscription. Cependant, le contenu des programmes peut être modifié jusqu'à l'accréditation. Le formulaire modifié doit être envoyé au Délégué Technique: sylvie.coupez@wanadoo.fr jusqu'au **18 mars 2023**. Passé ce délai, le Form 4 devra être remis lors de l'accréditation. Il n'est pas autorisé de le remettre directement aux Officiels de l'arbitrage.

CEREMONIE DE CLOTURE - PODIUMS

Tous les participants sont tenus de se présenter en costume à la proclamation des résultats et à la remise des récompenses.

Les équipes doivent participer à la cérémonie de clôture selon le dispositif prévu par le Club Organisateur.

ORGANISATION

L'organisation de la compétition est placée sous la responsabilité du Club Organisateur qui se réserve la possibilité et le droit de prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Toutes les décisions se rapportant à ces éventuelles dispositions seront prises en accord avec le Juge-Arbitre.

DROIT A L'IMAGE

Tous les participants à la compétition (patineurs, accompagnateurs, spectateurs,...) autorisent l'utilisation de leurs images fixes ou en mouvement, les représentants, sans aucune compensation financière.

Ce droit est valable avant, pendant et après la Compétition.

RESPONSABILITÉ

Selon la règle ISU 119, la Fédération Française des Sports de Glace et le Comité d'Organisation de la Compétition ne pourront être tenus responsables en cas de blessures ou de dommages dont les concurrents et les officiels pourraient être victimes.

Un service médical sera mis en place par le Comité d'Organisation pendant toute la durée de la compétition et des entraînements pour assurer les soins médicaux d'urgence sur les lieux de la compétition.

INFORMATIONS MEDICALES

Les Responsables d'équipes devront être en mesure de communiquer pour chaque patineur, les renseignements médicaux nécessaires en cas d'urgence ou d'accident. Ces informations devront inclure, mais sans s'y limiter, ce qui suit, pour aider le personnel médical :

- Les allergies
- Les maladies existantes (asthme, ...)
- Les traitements et médicaments actuels
- Le carnet de vaccination
- Le groupe sanguin
- L'utilisation de lunettes, lentilles de contact, appareils dentaires

RECOMPENSES

Les trois premières équipes de chaque catégorie reçoivent une récompense. Chaque compétiteur reçoit un souvenir.

ANTI DOPAGE

Un contrôle anti-dopage pourra avoir lieu, il sera effectué conformément aux règles et procédures antidopage ISU actuelles (communications ISU n ° 2366 ou toute nouvelle mise à jour de ces communications).

EXTRA PRACTICE

Il est possible de réserver des extra Practice. Le club organisateur « S.C.C.O. » fera parvenir un formulaire de réservation à chaque club qui l'a demandé via le Form 6. Tout sera géré par S.C.C.O. : contact@scco.fr et celine.scco@gmail.com.

HEBERGEMENT ET RESTAURATION DES ÉQUIPES

Il est possible de réserver des repas. Le club organisateur « S.C.C.O. » fera parvenir un formulaire de réservation à chaque club qui l'a demandé via le Form 7. Tout sera géré par S.C.C.O. : contact@scco.fr et celine.scco@gmail.com.

Aucun frais d'hébergement ni de restauration n'est pris en charge par l'Organisation. La liste des hébergements est disponible sur le web à l'adresse :

<https://www.compiègne-tourisme.fr>

Hôtel Officiel

Hotel IBIS

18 Rue Edouard BRANLY

60200 Compiègne

PHOTOS

Afin de préparer le programme de la compétition, nous vous demandons de nous faire parvenir par e-mail à contact@scco.fr et celine.scco@gmail.com, une photo de votre équipe pour l'inclure au programme.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements, veuillez-vous adresser à :
contact@scco.fr et celine.scco@gmail.com.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Vendredi 24 mars

Accréditation à partir de 16h00 - 20h00

14h00 - 16h00 : Extra practice

Samedi 25 mars

07h00 – 20h00

Dimanche 26 mars

07h00 – fin de compétition :

La compétition se déroulera sur 1 ou 2 journée en fonction du nombre d'inscrits à la compétition. Cette information vous sera communiquée dès que possible.

Optionnal practice possibles avant les **official practice** N1, N2, avant 10h00.

Optionnal practice sur inscription préalable, sur le **Form 5** pour programmes libres : Pré-Juvenile, Juvenile, Mixed Age, Adulte, Synchro 9, Synchro Libre, Synchro Unifié.

Official practice pour programmes libres : Senior N2, Junior N2, Novice Advanced, Novice Basic.

Compétition programmes libres : Synchro Unifié, Synchro Libre, Synchro 9, Pré-Juvenile, Juvenile, Novice Basic, Novice Advanced, Mixed Age, Adulte, Senior N2, Junior N2.

(attention ceci n'est pas l'ordre de passage des catégories)

Le planning sera communiqué après la date limite d'inscription pour le bon déroulement de la compétition.

LISTE DES FORMULAIRES

Form	Objet	A retourner avant le
1	Team Entry 1	24 Décembre 2022
2	Team Entry 2	24 Décembre 2022
3	Music Information	24 Décembre 2022
4	Program Content	24 Décembre 2022
5	Optionnal practice N3	24 Décembre 2022
6	Extra practice	24 Décembre 2022
7	Repas	24 Décembre 2022



Sportity

For direct event information please download the Sportity app and insert this password:

THFFFC2023

Sportity app is available in

Available on the **App Store**

Get it on **Google play**

www.sportity.com


